



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 21/05/24 en audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Arthur FLEURY – Meissa NGOM

Absent : MM. Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25967842 ENFANTS GO 2 / ESP PARIS 19.2 D3.B du 19/05/24

Lecture de la FMI match non joué au motif mouvement social des agents de la ville de Paris.

Après avoir constaté que le résultat de cette rencontre n'influe en aucun cas le classement pour les montées et les descentes de fin de saison, la commission décide de neutraliser cette rencontre.

Match N° 25925169 OP XV / VIKING PARIS 2 D4.B du 19/05/24

lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match arrêté à la 46° sur un score de 8 /1 pour OP XV au motif nombre de joueurs insuffisant, l'équipe de VIKING DE PARIS a débuté le match avec 8 joueurs, lors du début de la seconde période 1 joueur de l'équipe 2de Viking n'a pas pu continuer.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Viking (-1pt;0but) pour en donner le gain à l'équipe de l'OP XV (3pts;8but)

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel du service juridique de la FFF (commission supérieure d'Appel du 25/04/24)
la commission prononce une interdiction d'engager une équipe U15 du club de CFFP pour la saison 24/25.

Reprise de la demande de dérogation de l'OP XV pour la saison 24/25 en matière d'obligation article 11 du RSG 75 (PV du 30/04/24.)

La commission a rappelé lors du PV cité supra, les conditions d'obtention d'une dérogation à l'une des trois obligations en vertu de l'article 11 du RSG 75 pour une première accession à la division 3. Or, l'équipe séniors de l'OP XV n'est pas dans cette position. En effet, à la fin de la saison 23/24, elle a été rétrogradée de la division 3 à division 4 pour non- respect de ses obligations en la matière, et, donc la commission lui notifie que le club ne peut bénéficier de la moindre dérogation pour la saison 24/25 n'étant pas en première année d'accession à la division 3.

Situation de l'équipe 1 de l'AS PARIS séniors D1

Suite au PV du 24/04/24 de la commission de discipline de la LPIFF excluant l'équipe U20 du championnat, le club ne respecte plus les obligations reprises à l'article 11 et est donc en infraction. Le dossier est transmis à la commission SR du district.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2^{ème} et dernier appel

25929283 CHAMPIONNET / PUC 3 U14 D2.A du 11/05/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D1

PARIS EST SOLITAIRES
(PV du 26/03/24 discipline déclassement)

SENIORS D3

ESC PARIS 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)
JS PARIS (PV du 03/04/24 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 07/05/24)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)
HADJUK VELJKO (PV du 07/05/24)
NICOLAITE CHAILLOT 2 (PV du 14/05/24)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)
PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassement)

U18 D3 (suite)

TROPS (PV du 10/10/23)
CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1

CFFP (PV du 20/02/24 discipline déclassement)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)
ESC PARIS 20^{ème} (PV du 24/10/23)
ESC XV (PV du 21/11/23)
PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 07/05/24)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

U18 D2

ES PARISIENNE (PV du 09/04/24)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC PARIS 20^{ème} (PV du 17/10/23)**U18 D3**

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**Finale le 26/05/24 à 15H

ENFANTS GOUTTE D'OR et P.U.C.

COUPE SENIORS AmitiéFinale le 26/05/24 à 13H

MACCABI PARIS METROPOLE 2 et SALESIEENNE DE PARIS 2

COUPE Anciens

VAINQUEUR

MACCABI PARIS METROPOLE

COUPE CDMFinale le 26/05/24 à 09H

CASTANHEIRA PARIS AS et CHAMPIONNET S. PARIS

COUPE 75 SENIORS FEMININE

VAINQUEUR

PARIS FC 2

COUPE 75 U20

VAINQUEUR

PARIS 13 ATLETICO.

COUPE 75 U18

VAINQUEUR

P.U.C.

COUPE 75 U16Finale le 26/05/24 à 11H

PARIS 15 AC et SEIZIEME ES

COUPE U16 AmitiéFinale le 26/05/24 à 11H

PARIS 13 ATLETICO 3 et P.U.C. 3

COUPE 75 U14

VAINQUEUR

PARIS 13 ATLETICO

COUPE U14 Amitié

VAINQUEUR

PARIS ALESIA 2

COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM

VAINQUEUR

BRETONS PARIS.

COUPE 75 SENIORS FEMININE à 7

VAINQUEUR

COURONNES OFC